



A propos d'une lettre inédite de Georges-Auguste Matile, juriste, historien et professeur neuchâtelois au Nouveau Monde

Jean-René BORY

Institut national de Recherches historiques
sur les relations de la Suisse avec l'Étranger

Résumé

Le 14 juillet 1849 Georges-Auguste Matile, juriste, historien et professeur neuchâtelois, rédige une lettre datée d'Alpina où il a émigré afin de se lancer dans l'agriculture. Alpina est une colonie établie entre le Saint-Laurent et la ville d'Utica, en 1842, par Philippe Suchard pour que des Suisses, émigrés en Amérique, puissent s'y regrouper. Dans cette missive, il décrit avec précision les États-Unis de la seconde moitié du XIX^e siècle, ses habitants et ses structures, non sans quelques solides a priori dus à son éducation, et une mauvaise foi en raison de ses déconvenues en territoire américain.

Cent cinquante ans après ce 14 juillet 1849 où elle fut rédigée, une lettre fort intéressante, datée d'Alpina (la fameuse colonie fondée par le grand Philippe Suchard), a abouti dans le fonds d'archives de notre institut de recherches, au château de Penthes.

Composée de deux feuillets de papier bleu, très léger, cette missive est couverte d'une fine écriture serrée à la plume, d'une lecture le plus souvent difficile à déchiffrer.

Le plus grand feuillet, au format double in-4°, plié en deux, forme les pages 1, 2, 5 et 6; un second feuillet in-4° sert de support aux pages 3 et 4. L'ensemble de la missive, plié de façon à former enveloppe, est ramené au format 0,150 x 0,125. La sixième page porte mention de l'expéditeur:

G.A. Matile Esq. Newark
Tioga County, New York
America

et l'adresse du destinataire:

Par Steamer, via Liverpool
Niagara
Mr. le Colonel de Würstemberger
à la Schosshalde
Berne
(Switzerland)

Sur cette même page figurent quatre cachets apparentés à des marques postales: le premier, rectangulaire, porte un nom, presque indéchiffrable, qui pourrait être celui de l'office expéditeur américain; le second, rond, trop «dilué», ne peut pas fournir de donnée sûre; on pourrait y lire les lettres «FX», et une

date «7 AU»; le troisième, également rond, porte, en son centre, la date: «8 août (18)49», entourée du nom d'un bureau postal malheureusement impossible à déchiffrer; le quatrième, d'une facture très proche du précédent, nous renseigne parfaitement: au centre, la date «10 Aug. 49», entourée des mots «BERN, Distribution».

La rédaction de cette lettre, engagée le 14 juillet 1849, se poursuit, plusieurs jours durant, pour s'achever à Highland, le 19 du même mois.

Au bas de la première page de la lettre, son auteur a dessiné un plan représentant le *Lac Bonny*, reliant, par un chenal, ce premier lac à un second beaucoup plus petit, le *Mud lake*; un deuxième chenal sort de ce *Lac de boue* et conduit à la *colonie d'Alpina*.

Nous reviendrons sur ce plan, mais il importe auparavant d'établir l'identité de ce G.A. Matile.

Nous devons à l'obligeante érudition de l'Archiviste d'Etat du Canton de Neuchâtel, M. Maurice de Tribolet, de pouvoir tracer ici le portrait et le destin de ce grand juriste et professeur neuchâtelois qui, émigré aux États-Unis, tenta d'exercer un temps la dure existence des pionniers du Nouveau Monde, avant de revenir à la carrière à laquelle l'avaient destiné sa formation et les activités neuchâteloises de ses jeunes années.

Il était né à la Chaux-de-Fonds, le 30 mai 1807, fils de l'ingénieur-géomètre Joël Matile, qui devint archiviste de la Principauté dès 1810, puis conseiller d'Etat en 1819.

Au terme de ses premières études, effectuées à Neuchâtel et à Berne, Georges-Auguste Matile se rendit à Berlin, puis à Heidelberg pour y poursuivre une formation universitaire orientée vers le droit germanique. En 1829, reçu docteur en droit, il regagna la Principauté où il devint interprète du roi de Prusse, membre du Tribunal souverain et pour dix ans, de 1838 à 1848, député de La Sagne au Corps législatif, en même temps que professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Ses activités au service de la fonction et de la chose publiques lui en laissant le temps, Matile composa et publia plusieurs ouvrages juridiques et historiques importants, parmi lesquels une *Histoire des institutions judiciaires* (1838), un *Musée historique de Neuchâtel* (1841), son *Miroir de Souabe* (1843), et surtout, ce que l'on peut considérer comme son œuvre majeure, ses *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, en trois volumes édités, entre 1844 et 1848, sous le patronage du roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse. M. de Tribolet, biographe de Georges-Auguste Matile



y relève à ce propos, l'importance «de cet ouvrage exhaustif contenant tous les documents de l'histoire neuchâteloise, jusqu'à la fin du XIV^e siècle».

Formé en Allemagne à l'École du droit historique, alors florissante à travers des états germaniques en plein éveil nationaliste à cette époque, Matile, royaliste bon teint, qui avait toujours ressenti une profonde aversion pour la France révolutionnaire, s'appliquait dans ses cours à l'Académie, sans grand succès d'ailleurs, à renforcer le patriotisme de ses étudiants et leur attachement à la tradition.

Survinrent alors à Neuchâtel, en 1848, les événements que l'on sait, au cours desquels les républicains renversèrent le gouvernement représentatif du souverain, le roi de Prusse. L'Académie fut fermée.

Matile qui, en dépit de son attachement à la tradition, n'était point hostile à la modernité et qui avait prêté attention depuis quelques années aux aventures de certains de ses compatriotes partis au Nouveau Monde, décida, sans doute d'une manière assez abrupte, d'émigrer Outre-Atlantique avec l'intention de se vouer à l'agriculture.

Peu préparé à affronter la dure condition de pionnier, il se heurta rapidement à de nombreux déboires, et préféra retourner à l'enseignement.

Professeur de droit et de littérature à Philadelphie, il fut reçu membre du barreau de cette ville et citoyen américain en 1856. De passage à Neuchâtel, la même année, il fut confronté d'une manière tout à fait fortuite au soulèvement royaliste du 3 septembre, auquel il prit aussitôt une part active. Au lendemain de l'échec de cette ultime tentative de rétablissement du pouvoir monarchique prussien sur la Principauté, qui mit en émoi les chancelleries de Berlin, de Paris, de Londres, de Vienne et de Saint-Petersbourg, et qui aboutit à la renonciation du roi de Prusse à sa souveraineté sur Neuchâtel, Matile quitta, sans espoir de retour, la terre de ses ancêtres, pour regagner sa nouvelle patrie.

Au moment de la Guerre de Sécession, abolitionniste convaincu, il prit résolument parti pour le Nord contre les Sudistes.

Nommé examinateur au Bureau des patentes de Washington en 1863, il devait en être temporairement écarté en 1876, pour avoir dénoncé les dangers que le système des patentes faisait courir à l'industrie américaine.

Réintégré en qualité de bibliothécaire, trois ans plus tard, il s'éteignit à Washington le 6 février 1881.

Georges-Auguste Matile laissait deux fils devenus comme lui Américains: le premier, Gustave-Eugène y fut sous-secrétaire du président Lincoln à la Maison-Blanche de 1863 à 1865; le second, Léon-Albert, fut général de l'armée américaine; de 1862 à 1865, il participa à la guerre de Sécession; en 1898, il fit partie des troupes américaines qui conquièrent les Philippines.

Nous connaissons maintenant Georges-Auguste Matile, l'homme et sa vie. Nous pouvons donc examiner la lettre qu'il commença à rédiger à Alpina, le 14 juillet 1848, destinée au Colonel Jean-Louis de Würstemberger (1783-1862), de Berne.

Juste un mot pour situer ce dernier: descendant d'une illustre famille patricienne bernoise, il avait été en 1806 et 1807, chargé de diriger d'importants



Figure 1: Georges-Auguste Matile.

travaux de génie militaire dans plusieurs cantons de la frontière orientale de la Confédération avant d'être élu membre du Grand-Conseil en 1814; en 1826, il devenait colonel de l'état-major fédéral.

Opposant résolu à la révision constitutionnelle bernoise de 1831, il s'était retiré de toute vie publique pour s'adonner à la recherche historique et à la publication de plusieurs de ses travaux; ainsi était-il entré en relation et en amitié avec Georges-Auguste Matile. Nous ne sommes pas étonnés, dans ces conditions, de voir le Neuchâtelois adresser à son ami bernois dès son arrivée au Nouveau Monde l'une de ses premières missives, sinon la première, où il rend compte de ses impressions d'émigrant.

L'archiviste d'Etat de Neuchâtel, M. Maurice de Tribolet, à qui nous avons soumis photocopie de la missive Matile-Würstemberger, nous écrivait, en juillet 2000, que ce document inédit «permettait de retracer les premiers pas de Matile en Amérique».

Débarqué à New York, Georges-Auguste Matile et les siens vont y passer deux semaines, dans une pension de Brooklyn «pour nous reposer un peu du voyage, nous reconnaître, faire quelques affaires à New York et attendre des nouvelles de mon beau-frère»¹.

¹ Droz, du Locle.



(pinea), les sapins (abies), le mélèze sont les arbres qui dominant dans le pays avec les tilleuls.

Ce qui ne gête rien au tableau, c'est que tous les riverains du lac sont de braves gens, des gens serviables et de bonne conversation.

Le lac est poissonneux, la truite saumonée y atteint jusqu'à un poids de 25 livres. Le poisson le plus abondant est la lotte (lawyer) et le bullhead.

Il conserve, cependant, une méfiance instinctive face aux événements locaux, dès qu'il n'en discerne pas immédiatement l'origine et les causes. A propos de la fête commémorant la Proclamation d'Indépendance du 4 juillet 1776, à Philadelphie, il note:

On a fêté il y a quelques jours sur la Rock Island³, l'anniversaire de l'indépendance américaine. Comme je ne suis pas au net sur la moralité de cette déclaration et que je suis étranger, je me suis abstenu d'y paraître, moi et les miens. Du reste, cette petite fête des riverains s'est passée dans le plus parfait ordre. Il y a eu un speech ou deux de quelques minutes et ça a été tout, accompagné de quelques verres de whisky qui n'ont pas eu de résultat fâcheux.

Les premiers extraits que l'on vient de lire dénotent le peu d'estime de Matile pour ces Yankees, dont les réactions face à la vie et le peu de manières, lui paraissent si peu en harmonie avec ses propres conceptions et ses principes. La lettre fourmille d'exemples de sa réprobation:

Le Yankee est paresseux pendant la grande partie du jour, très actif pendant l'autre; vous n'obtiendrez pas quoi que ce soit de lui avant le déjeuner, il vit pour le bon temps et ne comprend pas l'Européen qui travaille tout le jour et ne prend pas le temps nécessaire pour se replier sur lui-même. Du reste, cette opération chez les Yankees se borne à très peu de chose; il n'accepte jamais de certitude et n'appuie ses allégués que par les mots: I think, I guess, I suppose, I presume, I calculate, et une quantité d'analogues.

Voici, tout de même, une considération plus positive:

L'Américain a besoin de peu de choses; il est toujours proprement mis, n'a que 2 chemises et 4 draps; les mariages se font de bonne heure, la race est belle et saine; on ne demande point les filles en mariage, ce sont les parents qui les offrent. Je connais plusieurs jolies personnes du voisinage qui ont été offertes de la sorte à nos compatriotes; à l'une on donnait la fille, 2 chemises, 4 draps et une vache; à un autre on donne, au lieu de la vache, un tapis; on se met en ménage comme cela et vous ne voyez personne dans la misère.

Les principes éducatifs des Américains ne trouvent pas grâce aux yeux de l'universitaire neuchâtelois:

L'instruction et les moyens d'instruction sont presque nuls en Amérique. Vous verrez dans les statistiques, les uns et les autres sont primés; mais, dans la réalité, cela fait pitié que de voir ce que l'on ose appeler des académies et des universités; vous entendrez souvent parler ici de female academies⁴, académies dans lesquelles

on enseigne jusqu'au latin, au grec, à l'algèbre et la géométrie; tout cela n'est que dans les programmes et n'est que là, heureusement. Les femmes sont ordinairement mariées à 18 ans; je vous demande quelle instruction académique et universitaire elles peuvent avoir reçue et à quoi leur servirait-elle ?

En fait, les femmes américaines sont mieux jugées par Matile:

En revanche, les Américaines ont des qualités propres. Elles sont attachées à leur devoir domestique, sont rangées dans leur petit ménage, s'occupent des soins matériels qu'exigent leurs enfants; les maris sont de leur côté, assidus à pourvoir le ménage de ce qui est nécessaire, mais toujours en se donnant le moins de peine possible. Mari et femme n'échangent du reste jamais entre eux un mot qui ne soit pas nécessaire. Les Américains ignorent totalement ce que c'est que les épanchements du cœur.

La religion et les sectes interpellent un Neuchâtelois comme Matile, aussi totalement imprégné de l'ordre social et de la rigueur de la religion réformée qui ont façonné son personnage au temps de sa jeunesse:

Les Américains ne savent pas ce que c'est que le mariage au point de vue chrétien. Chacun a sa croyance religieuse, puisée on ne sait où, car on ne donne pas des leçons de religion aux enfants, on lit ci et là la Bible, pas en famille et on n'en parle jamais. Dans les villes, on appartient à une secte parce que c'est la mode. On est méthodiste, unitariste, trinitariste; on va à l'église entendre l'orateur, non pas le ministre du Christ. On bâtit beaucoup d'églises, c'est une excellente spéculation qui rapporte des intérêts fort élevés. On ne parle du reste jamais de religion, les enfants prennent la religion qu'ils jugent convenable lorsqu'ils sont en âge de discernement. Un homme change souvent de croyance dans le cours de sa vie; il meurt souvent sans en avoir une.

Aux Etats-Unis, Matile est confronté à ce qui deviendra immédiatement sa bête noire, la presse américaine:

J'ai lu dans mes voyages en Amérique maint journal américain; cependant chaque fois je les ai repoussés avec dégoût. La presse est scandaleuse: dans toute l'Amérique, où il n'y a pas une ville de 2000 h[abitants] qui n'ait un journal, vous n'en trouverez pas un qui, se mettant au point de vue Européen, ait un mot à dire en faveur du maintien de l'ordre et de la foi, et qui soit digne d'éloges.

Chaque acte de perfidie et de parjure est exposé comme une œuvre méritoire et digne d'éloges. Les rois sont tous d'abominables tyrans, les serviteurs de vils courtisans et ainsi de suite, et voilà comment s'expriment chaque jour plus de 50'000 journaux. Mais de toutes les gazettes les plus odieuses, sont sans

³ L'une des îles du Lac Bonny.

⁴ Institutions pour jeunes filles.



contredit les gazettes allemandes comme la population allemande est ici sans contredit la plus détestable des Etats de l'Union.

Quelque secs, égoïstes, peu complaisants, peu aimables, peu obligeants, peu prévenants que soient les Yankees, je les préfère encore de beaucoup à la population allemande qui est envisagée comme un fléau même par les Américains.

Toutes les réflexions et analyses confiées au papier par Matile, que nous venons de lire, nous ont laissé pour l'instant dans l'expectative, relativement à ses intentions de s'adonner à l'agriculture. Plusieurs passages de sa lettre y font cependant référence, en particulier celui-ci:

Je fais mon apprentissage de fermier chez mon beau-frère, avec MM. Bridel et Verdan, de Bienne. Il n'est sorte de labeur auquel nous ne nous livrons; je coupe les arbres dans les forêts; traire, faucher, tout cela m'est devenu assez familier; c'est une vie rude, mais qui est accompagnée de bien des satisfactions. Avec quel plaisir, on se met à table, avec quelles délices on va se coucher, les jours semblent n'être que des heures. Vous ne faites pas d'idée combien je vis de mes souvenirs et de mes espérances, même au milieu de mes rudes labeurs; je passe aussi des moments délicieux, absorbé pendant des heures dans mes pensées favorites, tout en ayant le corps péniblement courbé vers la terre. Dieu soit mille fois béni et loué pour la faveur qu'il me fait de nous soutenir ainsi pendant notre exil.

Ce terme explicite parfaitement le fond de la pensée de Matile: au Nouveau Monde il se sent, à l'heure où il rédige ces lignes, *en exil*. Plusieurs autres passages de sa lettre trahissent son désir ardent de retourner à Neuchâtel et à ses chères études historiques; mais laissons-le poursuivre son récit:

Ma femme et mes enfants sont dans la meilleure disposition d'esprit, faisant comme moi leur apprentissage de vie rurale, chacun à son travail à faire.

Ses méditations et son désir de s'évader de temps en temps de son rude labeur agricole poussent Matile à voyager, parfois en compagnie de son ami Chatelain:

Il y a 6 à 8 semaines que je partis pour aller voir Higland à 6 lieues E. de St Louis (Missouri). Nous prîmes la route de Watertown, Osweyn, Rochester, Buffalo (Niagara), Sandusky, Springfield. Colombus (où nous allâmes voir M. Lesquereux qui vit là content de sa position et s'occupant de botanique), et Cincinnati. Là, nous arrêtàmes notre route et revînmes sur nos pas, tant les nouvelles du choléra qui régnait sur les lieux que nous avions à parcourir étaient déplorables: à Cincinnati, il mourait 100 personnes par jour du choléra; un bateau à vapeur arrivant à St Louis avait débarqué à Cincinnati 17 morts. Nous jugeâmes prudent, puisqu'il n'y avait pas de nécessité absolue, de revenir à Alpina où nous avons été heureux de nous revoir.

Certes, les jugements portés sur le Nouveau Monde, ses habitants et ses structures par Georges-Auguste Matile, tels que nous venons de les découvrir, demeurent-ils subjectifs et, en partie, provoqués par les bouleversements de sa vie. Ils n'en demeurent pas moins, venant d'un homme érudit et de qualité, un précieux témoignage sur les Etats-Unis de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Bibliographie

KÜPER Wilfried (Hrsg)

1988 *Carl Joseph Anton Mittermaier Symposium: Vorträge und Materialien* (Heidelberg, 1987).- Heidelberg: R. v. Decker & C.F. Müller. (Heidelberger Forum, 58)

TRIBOLET Maurice de

1981 «Georges Auguste Matile, juriste et professeur, (1807-1881)», in: SCHLUP Michel (dir.), *Biographies neuchâteloises, des Lumières à la Révolution*, tome 2, pp. 191-197.- Hauterive: Ed Gilles Attinger.

1988 «Georges Auguste Matile, (1807-1881)», in: *Histoire de l'université de Neuchâtel*, tome 1, pp. 321-348.- Neuchâtel: Université de Neuchâtel; Hauterive: Ed Gilles Attinger.

Abstract

The 14th of July 1849 Georges-Auguste Matile, lawyer, historian and professor in Neuchâtel writes a letter from Alpina where he had migrated to become an agriculturist. Alpina is a colony between Saint-Laurent and the town of Utica that was established by Philippe Suchard in 1842 so that Swiss people that had migrated to America could come together. With this mission in mind, he described with incredible detail the United States of the second half of the 19th century, its people, and structures. His descriptions are not exempt from some strong stereotypes partly due to his education but also to his own negative experiences in the American territory.

Resumen

El 14 de Julio de 1849, Georges-Auguste Matile, jurista, historiador y profesor en Neuchâtel, redacta una carta desde Alpina, a donde ha emigrado con el propósito de volverse agricultor. Alpina es una colonia fundada por Philippe Suchard en 1842 para que los Suizos emigrados a las Américas pudieran reunirse allí. Esta colonia está ubicada entre el Saint-Laurent y la ciudad de Utica. En esta carta describe con precisión los EEUU de la segunda mitad del siglo XIX, sus habitantes y sus estructuras. Sus descripciones no están exentas de prejuicios debidos a su educación, y sus malas experiencias vividas en las Américas.